

COMMUNE DE BALLEROY-SUR-DROME

NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2021 Budget Principal et Budgets annexes

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 16 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal et les budgets annexes 2021 sont votés le 15 avril 2021 par le conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir le niveau d'endettement de la commune tout en laissant la possibilité d'emprunter en fonction des besoins et opportunités ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux.
- de soutenir l'économie locale durant cette période de crise

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le BP, en section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 299 309.49 €

DEPENSES (principaux postes) :

- Charges à caractère général : elles sont constituées des dépenses d'énergie, de fluides, des fournitures diverses, de l'entretien courant des terrains, bâtiments, voies et réseaux, des primes d'assurance.

Proposition 2021 : 333 300.00 €

(pour mémoire BP 2020 : 289 400.00 €), soit une augmentation de 15 %

Ce budget prend en compte :

- Une stabilisation des postes liés à la consommation d'eau, d'électricité, de combustibles, carburants et assurances
- Une augmentation des postes d'achat de fournitures d'entretien, de voirie, de terrains, prévisions au plus près des dépenses réelles réalisées en 2020
- Une augmentation des charges liées aux contrats de téléphonie/internet
- Une baisse des dépenses fêtes et cérémonies
- Une hausse du poste lié au remboursement à Isigny Omaha Intercom en raison de l'impayé de 2018 remboursement actes d'urbanisme, et à la prévision de frais de chargé de mission dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

➤ Charges de personnel

Proposition 2021 : 367 782.00 €

(pour mémoire BP 2020 / 351 880.00 €), soit une augmentation de 4.4 %

Ces prévisions prennent en compte :

- Le déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons et grades)
- La participation de la commune au CNAS
- Une diminution du coût de l'assurance du personnel
- L'éventuelle embauche d'un médecin au dernier trimestre

⇒ Le tableau des effectifs au 01/01/21 se présente comme suit :

10 agents titulaires dont 6 à temps complet et 4 à temps non complet
2 contractuels (1 CDI à temps non complet et 1 CDD à temps complet)

➤ Atténuation de produits

Proposition 2021 : 62 000.00 €

(pour mémoire BP 2020 : 35000.00 €), soit une augmentation de 77 %.

Cette augmentation ponctuelle est due à l'impayé (près de l'Intercom) des attributions de compensation de l'année 2019 (26291.32 €)

➤ Autres charges de gestion courante

Proposition 2021 : 186 850.00 € (pour mémoire BP 2020 : 204 000.00 €) soit une baisse de 8.5 %

Ces prévisions prennent en compte :

- La suppression de la subvention au CCAS (dissolution du CCAS)
- La création d'une ligne « secours d'urgence » pour 4500 €
- La ligne « subventions » qui comprend les subventions aux associations ainsi que d'éventuelles aides à la rénovation de façades
- Les indemnités des élus et charges afférentes
- Les créances admises en non-valeur
- Une hausse du poste service incendie en prévision d'un rappel de 2020 (non appelé sur le BP 2020)

➤ Charges financières

Il s'agit du paiement des intérêts d'emprunt

Proposition 2021 : 14 500 € (pour mémoire BP 2020 : 25 000 €) soit une baisse de 42 %

Cette baisse résulte d'un chiffrage au plus près des intérêts prévus.

➤ Charges exceptionnelles

Proposition 2021 : 17 000.00 € (pour mémoire BP 2020 : 15 000.00 €) soit une augmentation de 13.3 %

Ces prévisions tiennent compte :

- De la fin du viager en février 2021
- De l'échéancier convenu avec Isigny Omaha Intercom pour le remboursement du titre « excédent assainissement » reçu en 2018
- Dépenses imprévues : 37 000 €
- Amortissements : 35 000 € (y compris rattrapage amortissements non effectués depuis 2017)
- Virement à la section d'investissement : 241 876.65 €

RECETTES (principaux postes) :

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des loyers, des redevances d'occupation du domaine public
- Produits des services et du domaine

Proposition 2021 : 15 800.00 € (pour mémoire BP 2020 : 15 100.00 €)

Il s'agit d'une prévision des produits des concessions, redevance d'occupation du domaine public, et l'indemnité compensatrice de l'agence postale

- Impôts et taxes

Proposition 2021 : 322 619.00 € (pour mémoire BP 2020 : 299 975.00 € et 335 571.53 € au CA 2020)

Ces prévisions tiennent compte des taxes locales dont le produit sera stable

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 225 644.00 €

- Dotations et participations

Proposition 2021 : 476 960.00 € (pour mémoire BP 2020 : 461 373.00 €)

Ce sont principalement les dotations versées par l'Etat qui sont estimées relativement stables par rapport à l'année passée.

- Autres produits de gestion courante

Proposition 2021 : 85 500 € (pour mémoire BP 2020 : 85 000.00 €)

Il s'agit des produits de location des immeubles, des salles. Est comprise également la prévision de remboursement par les familles des créneaux cirque.

- Produits financiers

Remboursement rémunération du personnel : 5 000 €

Débet du comptable : 1797 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de

la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les investissements retenus ou réalisés.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	471 975.35 €	Virement de la section de fonctionnement	241 876.65 €
Remboursement d'emprunts	63 500.00 €	FCTVA	50 000.00 €
Travaux de bâtiments	40 000.00 €	Mise en réserves	114 101.35 €
Travaux de voirie	197462.82 €	Cessions d'immobilisations	35 000.00 €
Autres travaux		Taxe aménagement	3 000.00 €
Autres dépenses	39 500.00 €	subventions	369 586.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 153.69 €	Emprunt	0
Dépenses imprévues	5 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	6 027.86 €
Total général	819 591.86 €	Total général	819 591.86 €

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Sécurisation entrées de bourg
- Piste cyclable
- Mur du cimetière et cavurne
- Panneau lumineux – lampadaires
- Bacs fleurs
- Defibrillateurs – extincteurs
- Elagueuse
- Bureaux - ordinateur

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 37 284.00 € + 11 712.00 €
- de la Région : 163 923.00 €
- du Département : 66 667.00 €
- Europe : 90 000.00 €

BUDGET ANNEXE CAMPING – SALLES DES FETES

Suite à l'achat de sanitaires en 2020, le BP 2021 reprend le déficit d'investissement constaté en le comblant partiellement avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (36 989.85 €)

➤ **Dépenses :**

Il est prévu des dépenses d'entretien courant, dont des travaux sur le pignon du restaurant du camping

➤ **Recettes :**

Les recettes sont constituées du loyer du terrain de camping ainsi que des locations des salles des fêtes

Vue d'ensemble du BP 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 000.00 €

Recettes : 15 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 50 888.31 €

Recettes : 40 038.83 €

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

Le BP 2021 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 26 987.37 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 846.67 €

➤ Dépenses :

Il est prévu des dépenses d'entretien courant sur les bâtiments

➤ Recettes :

Les recettes proviennent des loyers perçus

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

La réalisation de la viabilisation va permettre de commencer la réservation des terrains.

Le BP s'équilibre en fonctionnement à 658 461.50 € et en investissement à 520 159.36 €

➤ Dépenses :

Les dépenses se composent du solde des fouilles archéologiques dont la facture n'a pas encore été présentée, et du remboursement des emprunts et intérêts.

➤ Recettes :

La subvention des fouilles archéologiques, la vente de terrains.